⇒ Cette application donne des accès aux utilisateurs : le personnel d'administration et le parent d'élève ou le tuteur seulement puis l'enseignant(e).

RG1: L'utilisateur doit avoir un compte confidentiel

RG2 : L'utilisateur est obligatoirement s'authentifier avant d'accéder (connecter en tant que parent ou enseignant(e) ou personnel d'administration)

RG3: L'année scolaire a de trois périodes (P1, P2, P3)

RG4 : Le personnel d'administration inscrit un ou plusieurs élève(s) dans une année scolaire actuelle

RG5: L'élève peut faire une réinscription s'il ou elle déjà inscrit(e)

RG6: Un élève a une classe

RG7: L'enseignant(e) enseigne un ou plusieurs matière(s)

RG8: L'enseignant(e) fait des évaluations (contrôle et examen trimestriel) à l'élève

RG9: Chaque évaluation doit avoir une note

RG10: La note est obligatoirement avoir un coefficient

RG11: Le coefficient de la matière est par rapport à la classe

RG12: Le contrôle est pour le secondaire seulement

RG13 : La note d'évaluation a de quatre appréciations : Acquis, à renforcer, en cours d'acquisition, non acquis

RG14 : ACQUIS si l'élève a une note >= 10 et A RENFORCER si la note <= 5 et EN COURS D'ACQUISITION si la note < 1 puis NON ACQUIS si la note dans l'intervalle [6; 9]

RG15 : La moyenne est validée par le personnel d'administration avant de le partager au parent

RG16 : ADMIS si élève a une moyenne général >=10 et NON ADMIS si moyenne général < 10

RG17: L'enseignant(e) fait un appel pour enregistrer l'absence d'élève

RG18: L'absence relative à la matière

RG19: Le parent doit régler le motif de cette absence

RG20 : Le personnel d'administration affiche le bulletin d'élève et aussi la note puis l'absence

RG21 : L'enseignant(e) occupe le suivi de la performance d'un élève (historique) par rapport à la note.

RG22: Le personnel d'administration gère l'emploi du temps

RG23: Le personnel d'administration notifie les évènements dans l'école

RG24 : Le parent peut voir le bulletin de note de son enfant seulement

RG25: Le parent reçoit tous les évènements notifié

RG26: Le personnel d'administration gère l'absence d'enseignant(e)

RG27: L'enseignant(e) doit justifier son absence